20 février 2008 **08.324**

Question Christiane Bertschi

Requérants déboutés

L'application de la nouvelle loi sur l'asile devrait être appliquée dès janvier 2008.

Les personnes dont la demande a été rejetée vont se voir supprimer l'aide sociale et devront se contenter de l'aide d'urgence et habiter des centres collectifs.

Combien de personnes sont concernées dans le canton de Neuchâtel? Quelle est leur situation? Comment va être appliquée cette loi?

Cosignataire: Pierre Bonhôte.